

Paris lance un plan de prévention et de lutte contre le port et l'usage des armes blanches par des mineurs

La Ville de Paris, la Préfecture de Police, le Parquet de Paris, le Rectorat de Paris, et la Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse se sont réunis lundi 27 janvier 2025 pour engager la mise en œuvre d'un plan de prévention et de lutte contre le port et l'usage des armes blanches par des mineurs. Ce plan est officiellement mis en place ce jour, pour faire face aux affrontements violents entre groupes de jeunes – dits « rixes » – à Paris, dont une trentaine ont été recensés en 2024. En parallèle, les acteurs de terrain font remonter une tendance à la banalisation du port du couteau chez les adolescents, ces derniers mettant notamment en avant le fait de se protéger.

Si dans l'agglomération parisienne, le nombre de mineurs mis en cause dans les infractions de port et transport d'arme prohibé de catégorie D est en constante diminution depuis 2 ans, Paris voit son nombre de mineurs mis en cause augmenter (+ 20 faits entre 2022 et 2024).

L'année 2023/2024 a été marquée par une reprise du phénomène de violences commises avec armes blanches, mais il est observé une baisse significative du nombre de mis en cause pour ces violences depuis le début de l'année 2025.

Garantir l'ordre et la tranquillité publique et prévenir l'usage d'armes dangereuses constituent des préoccupations majeures pour les partenaires engagés dans la mise en œuvre de ce plan.

Le plan de prévention contre les armes blanches marque en ce sens un **engagement collectif contre les violences entre jeunes**, en insistant en amont sur **la prévention et la sensibilisation** aux risques liés au port et à l'usage de telles armes au quotidien, notamment par des publics de plus en plus jeunes.

Ce plan se fonde sur **5 axes opérationnels**, qui seront mis en œuvre d'ici à la période estivale :

- 1) **Organiser une large campagne de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes, au travers d'interventions en milieu scolaire et dans des lieux recevant des jeunes.** Les médiateurs et agents de police municipale de la Ville ont bénéficié d'une formation en ce sens, et seront déployés au sein des établissements scolaires et structures recevant des jeunes. Ce travail sera mené en étroite collaboration avec les Mairies d'arrondissement, qui permettront d'identifier les lieux à cibler. Cette formation sera également dispensée aux associations en lien avec les jeunes, ainsi qu'aux agents des services jeunesse et sport ;
- 2) **Déployer une campagne d'information auprès des jeunes et des parents** pour sensibiliser sur les risques que constituent les armes blanches, via un flyer d'information et une vidéo à destination des jeunes ;

- 3) **Renforcer les contrôles dans certains commerces** (types armureries) et les passages des médiateurs de la Ville, des agents de la police municipale, en lien avec les agents de la police nationale.
- 4) **Sensibiliser les enseignes et les grands magasins** (bricolage, rayons cuisine etc.) qui offrent la vente des matériels susceptibles d'être utilisés par les jeunes comme des armes par destination.
- 5) **Coordonner les acteurs de la sécurité autour de dispositifs opérationnels de prévention et de sécurisation des établissements scolaires et centres sportifs ciblés par les Mairies d'arrondissement.** Les agents de la police municipale et de la police nationale resteront en veille conjointe dans les arrondissements pour patrouiller et intervenir si nécessaire, chacun dans son domaine de compétences.

Contact presse Ville de Paris : presse@paris.fr

Contact presse Préfecture de police : ppcom@interieur.gouv.fr

Contact presse Rectorat : communication.sorbonne@ac-paris.fr

Contact presse Parquet de Paris : scom.parquet.tj-paris@justice.fr

Contact presse Protection judiciaire de la jeunesse de Paris : comm.dirpjj-idf-om@justice.fr